Image not found or type unknown

Prestation de service

Par **Jo974**, le **21/09/2019** à **09:18**

Bonjour,

Je suis auto-entrepreneur dans le domaine de la restauration. Je souhaiterais mettre mes services sous forme de prestation auprès de restaurant qui sont en surcroît d'activité ou qui doivent palier a une absence d'un salarié a la dernière minute. Ma question est : est-ce que juridiquement c'est possible, il y a t'il une réglementation en droit du travail vis à vis des boîtes d'intérim ?

Je vous remercie pour vos éclaircissements.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés